Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_19-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 19**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 31 Votants : 34 (dont 3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Passerelle et continuité cyclable Noyal-sur-Vilaine : modification des marchés de travaux

Dominique DENIEUL rappelle que le Pays de Châteaugiron Communauté mène un projet d'aménagement d'une passerelle modes doux en franchissement de la RN 157 et d'une continuité cyclable à Noyal-sur-Vilaine.

Ce projet vise à permettre la sécurisation des circulations piétonnes et cycles entre les zones d'activités présentes au Sud de la RN 157 et la partie Nord de la commune.

Par délibération n°2025-06-12 en date du 19 juin 2025, le Conseil Communautaire a validé le choix des entreprises de travaux pour la mise en œuvre du projet.

Dans ce cadre, il est proposé de valider les modifications suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_19-DE

Lot		Entreprise	Montant (€ HT)	% d'augmentation
1	Charpente métallique / génie-civil	NOVELLO *(Landerneau - 29)*	1 984 909,10 €	
		Plue value relative à la problématique des réseaux sous la rampe Sud de la passerelle RN157 : création d'un radier (terrassement, génie civil et équipements) et immobilisation du matériel	123 076,88 €	
		Plue value liée à des modifications sur la passerelle Rue de la Richardière : modification de l'implantation, de la longueur des micropieux liées au décalage de la date de pose	55 130,82 €	
	Total Modification 1		**178 207,70 €**	**8,98%**
2	VRD	COLAS *(Domloup - 35)*	348 392,90 €	
		Plus value relative à la modification de l'implantation de la passerelle Rue de la Richardière (reprise du chemin)	22 632,50 €	**6,50%**
3	Eclairage	SPIE CITYNETWORKS *(Le Rheu - 35)*	78 920,50 €	

MONTANT INITIAL TOTAL	2 412 222,50 €	
MONTANT DES AVENANTS CUMULÉS	200 840,20 €	
MONTANT ACTUALISÉ	2 613 062,70 €	8,33%

Olivier BODIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider les modifications des marchés de travaux présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL